FICHE D'INFORMATION DE SÉCURITÉ (ARTICLE ET MATÉRIEL)

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) - Article non soumis à FDS obligatoire

Nom du produit	Balai Flor n°6 souple	**Marque / Réf.**	Mundo Eleito - 01950
Type d'article	Matériel de nettoyage / Article plastique manufacturé	**Date de révision**	06/11/2026 (v1.0)

SECTION 1 : Identification de l'article et de la société

1.1. Identificateur de produit : Balai Flor n°6 souple Mundo Eleito - Code 01950.
1.2. Utilisations identifiées : Matériel de balayage d'intérieur et de dépoussiérage manuel des sols.
1.3. Remarque de sécurité : En tant qu'article plastique et synthétique solide manufacturé sans libération de substance chimique, ce produit n'exige pas l'élaboration d'une Fiche de Données de Sécurité (FDS) selon l'article 31 du règlement REACH. La présente fiche résume les informations de sécurité applicables.

SECTION 2 : Identification des risques

2.1. Dangers majeurs :

- **Combustibilité :** Les polymères synthétiques de la monture et des fibres sont combustibles à très haute température ou exposés à une flamme directe.
- **Danger chimique :** Aucun danger chimique identifié en utilisation normale.

SECTION 3 : Composition / Informations sur les composants

Monture en Polypropylène (PP), fibres synthétiques en Polyéthylène Téréphtalate (PET) ou Polybutylène Téréphtalate (PBT) inoffensives et stables.

SECTION 4 : Premiers secours

Sans objet en utilisation normale. En cas de brûlure thermique liée à la combustion du plastique, rincer à l'eau froide et consulter un médecin.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction : Eau pulvérisée, mousse, CO_2, poudre extinctrice.
Émissions en cas de combustion : Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO_2) et fumées organiques.

SECTION 6 : Manipulation et stockage

Manipulation : Pas de précaution spécifique requise.
Stockage : Stocker dans un endroit sec à l'abri des flammes nues et des sources de chaleur intenses.

SECTION 7 : Élimination et recyclage

Éliminer conformément à la réglementation locale sur le recyclage et la gestion des déchets plastiques industriels/ménagers.